

MAIRIE
DE
BRENNILIS
FINISTÈRE

A R R E T E 2901
PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIM
DE MLE PLASSARD SYLVIE
SECRETAIRE DE MAIRIE

Code Postal : 29690
Tél. 98.99.61.07
Fax 98.99.67.67

RE DE LA COMMUNE DE COMMUNE DE BRENNILIS
29690 BRENNILIS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BRENNILIS,
VU LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 MODIFIEE, RELATIVE AUX DROITS ET
LIBERTES DES COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS,
VU LA LOI N° 83-634 DU 13 JUILLET 1983 MODIFIEE, PORTANT DROITS ET
OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES,
VU LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE, PORTANT DISPOSITIONS
STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,
VU LE DECRET N° 87-1104 DU 30/12/1987 AVEC EFFET DU 01/01/1988, FIXANT
L'ECHELLE INDICIAIRE APPLICABLE A CE GRADE,
VU LE DECRET N° 87-1103 DU 30/12/1987 AVEC EFFET DU 01/01/1988, FIXANT
LA DUREE DE CARRIERE APPLICABLE A CE GRADE
CONSIDERANT QUE MLE PLASSARD SYLVIE
REMPLOIT LES CONDITIONS D'ANCIENNETE ET QUE SA VALEUR PROFESSIONNELLE
JUSTIFIE UN AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMALE,
CONSIDERANT QUE LA COMMISSION PARITAIRE A PRIS CONNAISSANCE DE CET
AVANCEMENT,

A R R E T E

ARTICLE 1: LA SITUATION DE MLE PLASSARD SYLVIE
NE(E) LE 25/02/66 EST ETABLIE COMME SUIIT :

I	SITUATION ACTUELLE	I	SITUATION NOUVELLE	I
I	A COMPTEUR DU 01/05/1994	I	A COMPTEUR DU 01/05/1995	I
I	01 ECHELON	I	02 ECHELON	I
I	IB 342 IM 315	I	IB 380 IM 344	I
I	ANCIENNETE DANS L'ECHELON	I	RELIQUAT D'ANCIENNETE	I
I	00 AN(S) 00 MOIS 00 JOUR(S)	I	00 AN(S) 00 MOIS 00 JOUR(S)	I

ARTICLE 2: LE SECRETAIRE GENERAL EST CHARGE DE L'EXECUTION DU PRESENT
ARRETE QUI SERA:

- TRANSMIS AU REPRESENTANT DE L'ETAT,
- TRANSMIS AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION,
- TRANSMIS AU COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE,
- NOTIFIE A L'INTERESSE(E).

FAIT A : BRENNILIS

LE : 20.03.95



LE MAIRE

- . CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE,
- . INFORME QUE LE PRESENT ARRETE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTEUR DE LA PRESENTE NOTIFICATION.
- . NOTIFIE LE SIGNATURE DE L'AGENT

